



## ■ C'est la rentrée !

### Les familles :

#### ✦ Aide à la scolarité :

**Suite à la rentrée scolaire, la MSA peut contribuer à une partie des frais de scolarité** d'un montant de 250 € par enfant à charge âgé de 15 à 25 ans et par an (majoration possible de 200 € pour les familles monoparentales).

Pour cela, il vous faut être allocataire des Prestations Familiales à la MSA, avoir des ressources inférieures ou égales au plafond de ressources de l'Allocation Rentrée Scolaire (ARS).

Cette prestation s'adresse aux jeunes inscrits en établissement général ou agricole, scolarisés ou en formation post bac, ou bénéficiant d'un suivi contractualisé avec une mission locale.

L'aide à la scolarité n'est pas cumulable avec la prestation apprenti.

#### ✦ Aide aux apprentis :

**Votre enfant est apprenti ? La MSA propose aux apprentis âgés de 15 à 25 ans une aide d'un montant de 250 €.**

Pour en bénéficier : être allocataire MSA ou jeune en apprentissage agricole dont les parents sont affiliés à un autre régime.

#### Important :

- pour les familles n'ayant qu'un enfant à charge, il faut relever de l'assurance maladie MSA.
- la demande doit être déposée durant l'année scolaire en cours.
- percevoir moins de 55 % du SMIC.

#### ✦ Bons loisirs :

**Vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité sportive ou culturelle ?**

La MSA peut vous aider à financer cette activité à hauteur de 50 % de la dépense avec un plafond maximum de 60 € par enfant.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- enfant âgé de 6 à 18 ans.
- être allocataire des Prestations Familiales (au 1<sup>er</sup> décembre de l'année N-1).
- avoir des ressources inférieures ou égales au plafond de ressources de l'Allocation Rentrée Scolaire (ARS).

#### ✦ Aide à l'accueil et à l'éveil des jeunes enfants :

**A savoir :** La MSA intervient aussi dans le cadre de l'accueil et l'éveil des jeunes enfants en versant une prestation de service aux structures de garde. Cette prestation permet de favoriser l'accès des enfants du régime agricole de 0 à 6 ans aux structures de garde et périscolaire.

### Les jeunes :

#### ✦ Aide au permis de conduire :

**Vous avez entre 18 et 25 ans et vous souhaitez passer votre permis ?** La MSA peut vous soutenir à hauteur de 300 € dans le financement du permis de conduire.

- Il vous faut être allocataire des prestations familiales ou assuré en maladie pour les familles n'ayant qu'un enfant, avoir

des ressources inférieures ou égales au plafond de ressources de l'Allocation Rentrée Scolaire (ARS).

- Cette aide est valable également pour les jeunes en apprentissage agricole dont les parents sont affiliés à un autre régime.

La demande doit être déposée au plus tard un an après l'obtention du permis (aide non renouvelable).

#### ✦ BAFA/BAFD :

**Vous aimeriez passer le BAFA ou le BAFD ?** La MSA peut contribuer au financement de votre formation pour un montant de 200 €.

Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande à la MSA Haute-Normandie à l'issue du stage au plus tard un an de date à date après la formation.

Les conditions pour bénéficier de cette prestation :

- être allocataire des Prestations Familiales.
- avoir moins de 23 ans pour le BAFA / pas de limite d'âge pour le BAFD.

*Vous pouvez retrouver toutes les prestations proposées par le service action sanitaire et sociale sur notre site internet :*

[www.msa-haute-normandie.fr](http://www.msa-haute-normandie.fr)

## Retour sur les vacances 2015 !

### ✦ Séjour « Vacances pour tous » 2015

La MSA Haute-Normandie a organisé cette année un séjour vacances à Cabourg du samedi 11 juillet au mardi 14 juillet 2015, au centre AVMA Sweet Home.

Ce séjour est destiné aux ressortissants agricoles, salariés ou exploitants, qui ne sont jamais partis en vacances et qui rencontrent des difficultés de santé, économiques ou sociales.

Deux travailleurs sociaux de la MSA ont accompagné le groupe, composé de 15 familles, soit 46 participants.

Au programme : visite du parc de Cerza, plage, activités (minigolf, pétanque, tennis, piscine, ...), promenade en bateau à Honfleur, pour une parenthèse estivale ressourçante et des souvenirs heureux !

### ✦ Séjour « Nos Jeunes Années »

La MSA Haute-Normandie, en partenariat avec l'Association Nationale des Chèques Vacances et le centre AVMA Sweet Home, a organisé un séjour adapté à un public vivant le grand âge, ne partant plus en vacances pour des raisons économiques, de santé ou d'isolement.

Ce séjour a eu lieu du 18 au 22 mai 2015 à Cabourg.

Le programme, construit sur le thème « des jeunes années », a tenu compte du rythme des personnes et de leurs attentes. Par l'intermédiaire des travailleurs sociaux de la MSA Haute-Normandie, douze personnes se sont inscrites à ce séjour.

Elles ont apprécié le cadre et l'accueil qui leur a été réservé à Sweet Home et ont

participé avec enthousiasme aux activités proposées en référence aux années 50 et 60 (Soirée cabaret années 50, casino goûter belle époque, film des années 60, ...).

L'ambiance fut conviviale. L'animateur, qui a accompagné le groupe durant tout le séjour, a facilité les échanges entre les participants. Beaucoup d'entre eux souhaitent rester en contact et renouveler l'expérience.

### ✦ La « Colo » 2015

Le service Action Sanitaire et Sociale de la MSA a organisé cette année trois séjours à Sweet-Home - Cabourg durant les mois de juillet et août. Cent douze enfants, âgés de 6 à 14 ans, y ont participé. Ils ont ainsi pu profiter d'un large choix d'activités, telles que baignade, voile, parcours aventure, tennis, etc.



C'est la tête chargée d'agréables souvenirs qu'ils ont regagné leur foyer ! Les enfants et les parents sont satisfaits de l'organisation de ces séjours. Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter le service Action Sanitaire et Sociale de la MSA Haute-Normandie au 02 32 23 44 22.

### Témoignage d'une famille

« La colo ? Avant d'avoir 13 ans, jamais je n'aurais pensé aller en colo ! Aujourd'hui

je regrette d'avoir fait seulement 2 ans en tant que colon ! Mais Sweet Home m'a aussi donné le goût de l'animation et, aujourd'hui, je passe toujours mes étés à Sweet Home mais en tant qu'animatrice. Je n'ai donc aucun regret d'avoir découvert cet endroit hors du commun dans lequel nous avons tous, colons, « anim's », « dirlotte », d'énormes souvenirs.

J'ai donc proposé à ma sœur et à mon frère de partir en colonie là-bas et, cette année, c'était leur 4<sup>ème</sup> année. Agathe et Maxime vous font part de leur expérience dans cette colo !

**Pour moi Agathe, la colo c'est top, parce que l'on fait des activités géniales avec nos amis que l'on est sûr de retrouver chaque été. En plus, à Sweet Home, il y a une bonne ambiance que l'on ne retrouve pas ailleurs, on s'entend bien avec tous les enfants ! Cette année j'étais chez les grands et les animateurs ont organisé des jeux qui réunissaient toute la colonie et c'est trop cool ! Grâce à eux, on rentre de colo avec plein de souvenirs et une envie de revenir encore pour longtemps !**

**Moi c'est Maxime. Je trouve que la colo c'est super parce que les animateurs et la « dirlotte » sont bien car ils nous proposent des activités qui nous permettent de nous amuser et que l'on ait plein de souvenirs. Comme par exemple quand on a fait du body jump ou de l'accrobranche ; c'est trop bien, on rigole trop ! Après, il y a aussi la voile ou encore les activités sur le centre comme par exemple la piscine, le tapis de glisse ou encore du tennis et les activités comme le « poules renards vipères » ou la chasse à l'homme, etc. Mais il y a un truc de nul, c'est que la colo passe trop vite et qu'il faut attendre 1 an pour y retourner ! »**

